

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffitte et C., place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. It lists routes between Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, and Paris.

Cahors, le 29 mai 1873.

Tous les journaux et notamment le Français constatent que le calme le plus complet règne partout. Le grand acte du 24 mai, bien loin d'éveiller l'inquiétude, a rendu la confiance et la sécurité.

Du reste, les républicains se relèveront difficilement des deux échecs que le monde financier leur a fait subir à quelques semaines d'intervalle.

La chute de M. Thiers et la constitution d'un gouvernement conservateur ont produit d'abord une hausse de 2 fr. 50 sur l'emprunt, puis une nouvelle hausse de 1 fr.

Tout le monde comprend que ce mouvement de hausse des fonds publics se continuera d'autant plus que le nouveau gouvernement, uni à la majorité de la Chambre, se montrera plus énergique à défendre la société contre le radicalisme.

Ceci prouve une fois de plus, que la fortune publique, le travail, et par conséquent toute la classe ouvrière, n'ont pas de plus grands ennemis que les républicains.

Message du Maréchal de Mac-Mahon.

Messieurs,
Appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République, j'ai exercé sans retard le pouvoir que vous m'avez confié, et fait choix d'un ministère dont tous les membres sont sortis de vos rangs.

n'est que le délégué de l'Assemblée (Très bien! très bien!) en qui réside la seule autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi.

Cette Assemblée, dans le cours des deux années d'existence qu'elle a déjà parcourue, a eu deux grandes tâches à remplir: libérer notre territoire envahi après d'affreux malheurs, et rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire.

La première de ces deux tâches a été poursuivie avec un dévouement constant, non par la majorité seulement, mais par l'unanimité de ses représentants, la France peut le dire avec orgueil.

Disons bien haut que ces mesures n'auraient pu être prises si le pays lui-même, le pays tout entier ne s'y était prêté, quelque onéreuses qu'elles fussent, avec une patience héroïque qui n'a laissé échapper ni une réclamation ni un murmure.

Je compte sur vous, messieurs, pour retrouver la même force dans les efforts que je devrais faire, afin d'achever par l'entière exécution de nos engagements cette œuvre aujourd'hui, grâce à Dieu, presque accomplie.

La tâche d'ailleurs sera facilitée par les excellents rapports que le dernier gouvernement a su rétablir entre la France et les puissances étrangères, et que je m'efforcerai d'entretenir.

Dans la politique intérieure, le sentiment qui a dicté tous vos actes est l'esprit de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées d'immenses majorités ont eu ce caractère essentiellement conservateur.

Le gouvernement qui vous représente doit donc être et sera, je vous le garantis, énergiquement et résolument conservateur.

Des lois très importantes sur l'organisation de l'armée, sur l'administration municipale, sur l'enseignement public, sur d'autres questions encore qui touchent à des intérêts de premier ordre commerciaux et financiers, sont préparées ou débattues en ce moment dans vos commissions.

Je crois avoir choisi des ministres compétents pour en traiter avec vous. D'autres lois qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité ont été présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous en avait chargé.

Mais pendant que vous délibérez, messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir. Sa tâche est, avant tout, d'administrer, c'est-à-dire d'assurer, par une application journalière, l'exécution des lois que vous faites, et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations.

Telles sont, messieurs, mes intentions, qui ne sont autres que de me conformer aux vôtres. A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples, et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins.

Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain.

Revue des Journaux

OPINIONS DIVERSES SUR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT.
Journal de Paris.

Le duc de Broglie, qui a joué un rôle prépondérant dans les derniers débats parlementaires, est l'âme de la nouvelle combinaison. Il prend le portefeuille des affaires étrangères et la vice-présidence du conseil des ministres.

La droite est représentée dans le cabinet par M. Ernoul et M. de La Boullerie; le centre droit par M. Beulé et par M. Batbie; le centre gauche par M. Deseilligny; l'ancien parti impérialiste par M. Magne.

Il sera bien secondé d'ailleurs par M. Pascal, qui, dans les circonstances critiques que nous traversons, a contenté à reprendre le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

La crise aura donc été extrêmement courte. On peut la considérer aujourd'hui comme terminée, grâce à la résolution des hommes qui ont pris en main les affaires, et grâce aussi au bon esprit des populations, qui ont accepté, non-seulement avec calme, mais avec satisfaction, les décisions de l'Assemblée souveraine.

Les deux journées du 23 et du 24 mai marqueront dans nos annales parlementaires. Rarement on a vu une situation aussi émuante et des débats aussi saisissants.

Les honneurs de la première journée appartiennent à M. le duc de Broglie; ceux de la seconde journée à M. Buffet.

M. de Broglie qui a seul porté le poids de la discussion pour le compte de la droite, a fait preuve non-seulement d'un talent oratoire hors ligne, mais d'un remarquable coup-d'œil politique et d'une remarquable domination sur lui-même.

Quant à M. Buffet, il est certain que sans sa présence au fauteuil présidentiel la crise durerait encore. La gauche, par des chicanes procédurières, aurait retardé la nomination du successeur de M. Thiers, et Paris se serait réveillé ce matin sans gouvernement: ce qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves.

La République française au surplus, tout en attaquant les auteurs de l'interpellation, déclare qu'ils ont exécuté leur plan avec une précision et une vigueur bien rares dans l'histoire des Assemblées; et qu'ils ont trouvé, pour les soutenir, une majorité confiante, fidèle, disciplinée, dont les forces, à chaque scrutin, s'accroissaient de quelques voix.

La décision et la vigueur dont la majorité et ses chefs ont donné la preuve, dans cette circonstance, ne leur feront pas défaut, nous en sommes convaincus, dans les difficultés qu'il leur reste encore à surmonter. Le pays n'hésitait à se confier à l'Assemblée que parce qu'on lui avait persuadé qu'elle manquait d'énergie.

Gazette de France.

M. Thiers est tombé du pouvoir pour avoir trop aimé les radicaux. Il faut reconnaître d'ailleurs que les radicaux avaient pour M. Thiers une sympathie trop décidée. Ceux qui n'ont pas assisté à la journée des trois séances, et n'ont pas été témoins de l'irritation de la colère, des fureurs de l'extrême gauche, ne peuvent comprendre à quel point les radicaux tenaient à M. Thiers.

Quant l'Assemblée a accepté la démission du président, il y a eu, sur les bancs occupés par les radicaux, une véritable explosion. Les députés de l'extrême gauche criaient, montraient le poing, lançaient les plus violentes épithètes, et, pendant une demi-heure, ils ont systématiquement refusé de laisser parler M. Buffet.

Ce n'est pas le centre gauche, en effet, qui s'est montré le plus affecté de la chute du chef de son parti; ce sont les radicaux! La présidence de M. Gambetta est en question, que certainement ils n'auraient pas manifesté une douleur plus vive.

Nous insistons sur ce point, parce qu'il donne à la crise qui vient de se dénouer, sa vraie signification.

Ordre.

Dieu a eu pitié de la France! Son mauvais génie, M. Thiers, a été renversé par un vote solennel de l'Assemblée nationale.

La France va respirer, l'Europe se réconcilie avec nous et les affaires reprennent.

Liberté.

Quelque nom qu'elle doive porter dans l'histoire et quelques conséquences qu'elle puisse produire, la journée du 24 mai 1873 restera mémorable. Cette date qui rappelle l'assassinat des otages, rappellera désormais la plus éclatante protestation contre ceux qui, de connivence ou de pensée, de loin ou de près, ont pu paraître s'associer aux crimes de la Commune. Ce n'est pas M. Thiers qui est frappé par le coup de majorité qui l'a dépossédé du pouvoir; l'homme reste intact; c'est la faction qui, sous l'autorité légitime de son nom et les défaillances de son système politique, prétendait reconquérir par les voies légales la domination que l'armée victorieuse lui avait ravie en mai 1871.

C'est la première fois qu'en France une révolution s'accomplit par les moyens parlementaires. Il a fallu deux choses pour que se produisît ce phénomène nouveau: qu'une majorité dans l'Assemblée montrât un sage esprit politique, et qu'elle rencontrât au pouvoir un homme disposé à en descendre. Il faut les louer l'un et l'autre.

Figaro.

En vérité il y a eu quelque chose de providentiel dans la destinée du maréchal. Au milieu de cet immense désastre, Empereur, généraux, hommes d'Etat... tous ont été broyés par les événements; mais lui, renversé sur le champ de bataille, ne semble avoir été frappé que pour surnager à cet immense naufrage.

Où, c'est un grand jour que celui-ci!

C'est une grande gloire pour l'armée, c'est un grand honneur pour la France d'avoir un tel homme à sa tête!

Pardessus tout, c'est une haute leçon de voir jusqu'où un soldat vaincu s'élève, en faisant simplement son devoir et en aimant son pays.

Un souffle de loyauté et d'honneur vient de passer sur la France. Il y a comme une immense espérance! et on peut dire que c'est la première fois qu'une révolution qui ramène l'ordre et la tranquillité se fait en dehors de celui-là même qui est élevé au pouvoir, et sans porter atteinte aux lois du pays.

Il y a des gens qui semblent redouter le trouble et l'anarchie. Une pareille crainte est un outrage à la nation.

Patrie.

M. Thiers n'est plus président de la République. L'Assemblée nationale l'a remplacé par le maréchal Mac-Mahon, l'homme le plus populaire en France, qui doit cette popularité à sa droiture et qui a su conserver son prestige à travers tous nos malheurs.

Nous félicitons chaleureusement l'Assemblée de ce choix.

L'illustre soldat qui, depuis trente ans, a occupé les plus hautes fonctions et a rendu les services les plus signalés à la patrie et à la société, sans jamais avoir voulu s'approcher de la politique ou même la laisser approcher de lui, apportera, on peut l'affirmer, dans le rang suprême qu'il subit plus qu'il ne l'a recherché une inaltérable sérénité et ce mépris absolu des intrigues qui l'a toujours et si particulièrement distingué.

Autant nous avons dû, depuis deux ans, nous méfier des finesses, des habiletés, des rusés et des compromissions, autant nous allons nous trouver maintenant en présence d'un caractère franc, ouvert, droit, fidèle à ses principes.

Nous ne pouvions rien souhaiter de plus heureux.

Ni le pouvoir exécutif, ni l'Assemblée, ni la nation, si elle est sage, — et elle le deviendra, étant bien conduite, — ne doivent faire de politique; ce qu'il faut assurer, c'est le triomphe de l'ordre, c'est la défaite de l'anarchie. Or, de même que, modestement, sans phrases et sans vouloir recueillir une récompense ou un applaudissement, le maréchal Mac-Mahon a repris, voilà juste deux ans, Paris aux brigands de la Commune; de même nous en avons l'assurance, il fera rentrer dans le silence, sans bruit mais non sans énergie, sans impatience mais sans hésitation, les doctrines anti-sociales et les fauteurs d'anarchie, qui, sous le régime indécis et compromis d'hier se répandaient à travers le pays.

La France peut maintenant travailler en toute sécurité; elle a un homme de bien, calme mais inébranlable, qui veille sur son repos.

C'est tout ce qu'il nous fallait.

Pour la première fois depuis deux ans, la France, délivrée enfin des intrigues d'un sinistre vieillard, va pouvoir respirer. La situation se résume pour nous, en deux mots: Ordre! confiance!

Pays.

M. Thiers est renversé.
Enfin!

Et M. le maréchal de Mac-Mahon, couronnant une merveilleuse carrière par la plus merveilleuse des bonnes fortunes, apporte encore une fois son épée au secours de la France en danger.

Ce nouveau gouvernement, dont le maréchal est le chef, est le gouvernement que nous souhaitons ardemment pendant ces heures de trouble et de danger que nous venons de traverser, et mettant toute arrière-pensée de côté, réservant toute idée d'avenir, nous venons en présence de tous, lui jurer solennellement dévouement et fidélité.

Il appartient au parti bonapartiste de donner aujourd'hui l'éclatant exemple de l'abnégation patriotique et de faire voir à quel point des hommes de cœur peuvent mettre avant toutes choses les intérêts sacrés de la patrie.

A partir de ce moment et pour tout le temps qu'il sera nécessaire, nous inclinons ce drapeau de l'Empire, que dans les moments de danger nous avions tant de fierté à tenir haut et flotter au vent. Que la France ait besoin de notre concours ou de notre effacement pour se relever de l'ignoble orgie qu'elle vient de subir, ni l'un ni l'autre ne lui feront défaut, et il ne tombera pas de notre plume, de nos lèvres ou de nos cœurs, une ligne, un mot, une pensée, qui puissent trahir chez nous l'ombre même d'une compétition latente.

Dans cette alliance conservatrice où nous avons combattu non sans péril, nous demeurons après la victoire ce que nous étions avant, et nous continuerons d'être les mêmes soldats mêlés et confondus dans les rangs de la grande armée de l'ordre.

Nous saluons le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon, comme le nôtre propre, et personne ne le servira plus résolument que nous.

Une ère inespérée de prospérité se lève pour notre malheureux pays. L'union des honnêtes gens est faite. Que rien, rien ne vienne la diminuer, l'affaiblir ou l'entamer! Le salut de la France est à ce prix.

Univers.

M. Thiers est tombé, Mac-Mahon le remplace et nous parle un langage d'honnête homme; la France rentre dans la dignité de sa situation douloureuse et reçoit enfin une lueur d'espérance.

Telle est la journée de samedi, fête de N.-D. Auxiliaire, second anniversaire du massacre des otages. La France soulagée reçoit la noble lettre de Mac-Mahon. « Avec l'aide de Dieu, nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat. Dieu vous entende, homme de cœur! Dans le monde entier, les chrétiens demanderont au Ciel de vous conserver la constance et la simplicité de vertu qui vous vaut cet immense honneur d'être la consolation d'un grand peuple malheureux. Vous grandissez pour n'avoir songé qu'au devoir et à la patrie. Votre élévation est un bénéfice de la droiture, une revanche de la probité; quand vous donnez votre parole d'honnête homme, aucune conscience ne réserve son assentiment et aucune voix même ennemie ne refuse son aveu.

Il est particulièrement nécessaire de nos jours que tout un peuple voie et sente ce que vaut un honnête homme et de quel poids est sa parole dans les destinées d'une nation. Hier, que d'alarmes! Aujourd'hui quelle sécurité! Sans doute l'avenir reste chargé d'otages, l'ennemi n'a pas désarmé; néanmoins il perd une bataille dont il croyait tenir le gain, il est en retraite et ne hasardera pas tout de suite un retour offensif, qui deviendrait vite une déroute. Mac-Mahon en a donné sa parole d'honnête homme et de soldat. L'ennemi connaît la valeur de ces deux mots et se le tient pour dit. On peut compter sur sa prudence. Ce second anniversaire de l'entrée de Mac-Mahon dans le Paris de la Commune est une rentrée plus significative. Donc, ni pour aujourd'hui, ni pour demain, point de bataille à craindre, même quand les chefs les plus illustres mettraient de vaincre, même quand le général Cluseret y engagerait sa parole d'honnête homme et le général Bergeret sa parole de soldat.

INFORMATIONS

Le maréchal Mac-Mahon, en appelant M. Magne au ministère des finances, était certain de donner satisfaction aux capitalistes. Peu de noms jouissent dans le monde financier d'une autorité plus sérieuse. M. Magne a la réputation d'un homme très-circonspect. Quelques-uns prétendent qu'il pousse la crainte des innovations téméraires sur certains points jusqu'à l'esprit de routine. Mais, dans les circonstances actuelles, le monde financier trouve une sécurité spéciale dans cette disposition d'esprit du ministre des finances. C'est ce qui explique le mot que l'on prête à un des banquiers les plus considérables de la place de Paris: Nous tenons à M. Magne au moins autant pour ses défauts que pour ses qualités.

Le premier soin de M. Magne, ministre des finances, sera de faire établir et publier la situation financière du pays à son entrée aux affaires. Les premiers comptes apurés seront :

1° Celui de l'Emprunt, dont le public ne connaît pas les opérations;

2° Celui de la liquidation de la guerre, qui depuis deux ans est chargée des dépenses électtorales, des subventions aux journaux, des frais extraordinaires occasionnés par les déplacements de certains fonctionnaires, etc., non compris les fonds secrets;

3° Celui de la gestion de M. Gambetta pendant sa dictature.

Le nouveau ministre tient à ce qu'on ne puisse attribuer à son administration les dilapidations qui pourraient être constatées.

M. Thiers comptait sur une victoire, il y comptait absolument. L'annonce du chiffre de la majorité qu'on lui a communiqué sans lui en faire connaître la signification, le trouva presque joyeux. « Je m'attendais à moins, dit-il... » Quand il sut de quel côté se trouvait cette majorité, il se montra stupéfait. Mais il ne croyait pas que sa démission serait acceptée, surtout acceptée aussi rapidement. Il espérait que le vote serait remis à lundi.

On annonce qu'une permutation ministérielle pourrait bien avoir lieu sous peu de jours; M. Beulé, ministre de l'intérieur, et M. Barbie, ministre de l'instruction publique, échangeaient leur portefeuille.

Le prince Napoléon a reçu un télégramme de son ami M. Maurice Richard, l'avisant que le territoire français lui était désormais ouvert, d'après les promesses formelles des membres importants de la majorité.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de Berlin une excellente dépêche, en réponse à la notification de l'élection du maréchal de Mac-Mahon.

Le prince Orloff s'est rendu samedi soir chez M. Thiers, il a trouvé l'ex-président de la République lisant Tacite.

On rappelait à ce sujet que M. Molé, lorsqu'on vint le chercher le 24 février pour former un cabinet, lisait également Tacite.

Les hommes d'Etat, dit M. Decazes, lisent toujours Tacite avant de monter au pouvoir et lorsqu'ils en sont descendus. Malheureusement ils ne le lisent jamais pendant qu'ils dirigent les affaires.

A Bordeaux, la proclamation du maréchal de Mac-Mahon a produit une excellente impression. Dans la ville et les communes environnantes règne le calme le plus complet.

Le préfet a convoqué les directeurs des journaux et leur a recommandé la prudence, en ajoutant que les autorités civiles et militaires regretteraient d'avoir à réprimer des écarts.

Une revue de la garnison, annoncée depuis plusieurs jours, a été passée en présence d'une foule considérable. Les cris de: « Vive Mac-Mahon! Vive le général Espivent! » ont été très-nombreux. Il y a eu quelques cris de personnes exaltées, mais tout a fait isolés.

A Lyon, le général Bourbaki a passé en revue une partie de la garnison.

Le secrétaire général faisant les fonctions de préfet de Lyon a écrit aux journaux du département pour leur rappeler que l'autorité militaire a le droit, dans les villes où l'état de siège est proclamé, d'interdire les publications et les réunions qu'elle jugerait de nature à exciter ou à entretenir le désordre. Il rappelle aussi qu'aux termes de la loi du 11 mai 1868, au moment de la publication de chaque feuille ou livraison d'un journal ou écrit périodique, il doit être remis à la Préfecture deux exemplaires signés du gérant; que pareil dépôt doit être fait au parquet du procureur de la République.

Lyon est, du reste, très-calme.

Voici, d'après le Journal officiel, l'incident relatif aux applaudissements de M. Calmon, assis dans la tribune de M. Thiers pendant le discours de M. Thiers, samedi dernier:

M. Lestourgie. On ne doit pas applaudir dans les tribunes! On a applaudi dans la tribune présidentielle, et c'est M. le préfet de la Seine. (Rumeurs diverses).

M. le président. Si quelques manifestations ont lieu dans les tribunes, la tribune où cette manifestation se sera produite sera immédiatement évacuée. (Très-bien!)

M. le marquis de Sers. C'est scandaleux! Faites évacuer la tribune du Président de la République!

Plusieurs voix à droite. Oui! oui! faites évacuer la tribune! (Agitation.)

M. le président. Veuillez faire silence, messieurs! c'est au président de l'Assemblée qu'appartient le maintien de l'ordre. (Très-bien! très-bien! — L'agitation cesse et le silence se rétablit.)

Chronique locale et méridionale.

Par décret du 26 mai, ont été nommés:

De la Haute-Garonne, M. de Guerle, préfet de la Somme, en remplacement de M. Charles Ferry, démissionnaire.

Du Tarn, M. Masin;

De l'Aveyron, M. de Serres;

De la Corrèze, M. Bare, en remplacement de M. de Lajonkaira, révoqué;

Du Jura, M. Duphénieux, en remplacement de M. Dumarest, révoqué.

Par décret du 24 mai 1873, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de Sarlat (Dordogne), M. Trenty.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), M. Landre.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de Gourdon (Lot), M. de Bellegarde.

M. Albert Lachieze, docteur en droit, sous-préfet de l'arrondissement de Gaillac (Tarn), ancien sous-préfet de l'arrondissement de Gourdon vient d'adresser sa démission au ministère de l'intérieur.

Distribution des prix du concours régional.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET.

Messieurs,

Permettez-moi de me féliciter de ce que la cérémonie que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, soit une solennité agricole. Au sortir des épreuves qui ont si douloureusement assombri les années précédentes, au milieu des circonstances graves de temps présent, n'est-ce pas un consolant et fortifiant spectacle que celui du fécond travail des agriculteurs de France? Honorons, Messieurs, nos cultivateurs qui, consacrant sans relâche, leurs forces et leur intelligence aux labeurs quotidiens, auront si largement contribué à former par leur industrieuse activité, comme aussi par leur épargne, la rançon qui achèvera bientôt la libération du territoire, et à relever de ses désastres notre cher pays.

Le concours régional de Cahors, Messieurs, avait à lutter contre divers obstacles: difficultés d'accès; car nous ne sommes reliés par aucun chemin de fer direct avec les départements auxquels nous sommes associés, et au nom desquels la ville de Cahors fête aujourd'hui l'agriculture; temps incertain; prévention contre l'état sanitaire de nos étables, prévention assurément fort mal fondées, et que cependant

les démentis les plus énergiques n'ont pu dissiper entièrement. Malgré tout, notre concours tiendra une place honorable, dans l'histoire des concours agricoles. Nous avons sous les yeux une intéressante et belle exposition de machines ; et après avoir entendu M. le rapporteur, nous serons convaincus que nous n'avons rien de mieux, que les autres parties du concours sont également dignes de toute estime.

Les beaux-arts, l'industrie et l'instruction primaire auront en leur part dans cette exposition, dont diverses commissions ont préparé le succès avec tant de zèle et de soins. La littérature n'a pas été oubliée, elle avait hier sa fête.

Les agriculteurs étrangers remporteront, j'en ai l'assurance, les impressions les plus favorables pour cet intéressant et pittoresque département, où l'agriculture est tenue en si légitime honneur, où la vigne, quand elle est épargnée par la grêle et la gelée, produit un vin si justement fameux, où le tabac se cultive avec un succès constant et que de nouveaux essais agrandiront encore.

Je n'achève pas la liste des produits qui rendent célèbre le sol du Quercy. Je veux cependant citer encore ces phosphates sur lesquels des savants publicistes appellent l'attention des agriculteurs, et sur lesquels M. l'ingénieur Benoit présentait récemment un très-instructif mémoire au conseil général du Lot.

Par la variété de ses aspects et de ses productions, par son histoire, par toutes les qualités solides qui appartiennent à ses populations, le Quercy offre dès le premier abord un intérêt tout particulier à qui vient y demander droit de cité. On en goûte vite le charme et l'attrait, messieurs, et quelle que puisse être la durée du séjour qu'on y fait, quelle soit longue ou courte, je défie qu'on le quitte sans en emporter le meilleur et le plus reconnaissant souvenir, et aussi sans désirer de tout cœur y laisser quelques sentiments d'estime et de sympathie.

PRIX CULTURAUX.

1^{re} Catégorie. — Propriétaires exploitant leurs domaines directement ou par régisseurs : (un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr.) à M. J.-J. Louradour, à Mirandol, commune et canton de Martel.

2^e Catégorie. — Fermiers, cultivateurs, propriétaires, tenant à ferme une partie de leurs terres en culture, métayers isolés cultivant des domaines au-dessus de vingt hectares ; (un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr.) à M. P. Laville, à la Borie de la Tulle, commune de Condat, canton de Vayrac ; prochainement à Cavagnac, même canton.

3^e Catégorie. — Non décernée.
4^e Catégorie. — Métayers isolés ou petits cultivateurs, propriétaires ou fermiers de domaines au-dessus de 5 hectares et ne dépassant pas 20 hectares : (un objet d'art de 200 fr. et une somme de 600 fr.) à M. B. Paillet, à Garry-Morel, commune et canton de Lauzès.

MÉDAILLES DE SPÉCIALITÉS.

Médailles d'or (grand module.)

M. Cèrède, propriétaire, à Conjat, commune et canton de Figeac, pour la bonne tenue de son vignoble et de ses chais.

M. A. Deloncle, propriétaire, à la Métairie-Haute, commune de St-Médard, canton de Catus, pour la création et l'amélioration d'un vignoble important.

Médailles d'or.

M. Alazard-Pape, propriétaire, à la Béraudie, commune de Pradines, canton de Cahors, pour sa comptabilité agricole.

M. Brugalères, propriétaire, au Chambeau, commune de Floressas, canton de Puy-l'Evêque, pour les soins apportés à la fabrication de ses vins.

M. R. Cayla, fermier, aux Bouysses, commune de Mercuès, canton de Cahors, pour le bon choix de ses animaux et l'excellente tenue de ses étables.

M. Guary, propriétaire, au Castelet, commune et canton de Figeac, pour la bonne installation de sa fosse à fumier et l'emploi intelligent de ses purins.

M. le docteur Labrunie, propriétaire, à Cazillac, canton de Martel, pour ses études sur la production truffière.

M. J. Rigal, propriétaire, à Larroque, commune de Gaillac, canton de Luzach, pour ses cultures fourragères.

M. Ch. de Verninac, propriétaire, à Croze, commune de Sarrazac, canton de Martel, pour la création et l'amélioration de prairies naturelles.

Médaille d'argent (grand module.)

M. L. Vincent, propriétaire, à Raux, commune de Labastide-Marnhac, près Cahors, pour la création d'un vignoble de 7 hectares, sur un terrain improductif.

Médaille d'argent.

M. Rigaldiès, instituteur communal, à Fraysinet-le-Gelat, canton de Cazals, pour défrichement d'un terrain complètement sans valeur jusque-là.

Récompenses aux agents des exploitations qui ont obtenu les prix cultureux.

1^{re} CATEGORIE.

Une médaille d'argent et la somme de 460 fr., au sieur Pierre Bastit, maître-valeur ;

Une médaille d'argent et la somme de 110 fr., au sieur Pierre Portal, maître-berger ;

Une médaille d'argent et la somme de 80 fr., au sieur Etienne Delmas, bouvier ;

Une médaille de bronze et la somme de 50 fr., au sieur Jacques Bastit, laboureur ;

Une médaille de bronze et la somme de 50 fr., au sieur Gabriel Marty, laboureur ;

Une médaille de bronze et la somme de 50 fr., au sieur Pierre Lacombe, laboureur.

D'après le désir exprimé par MM. les membres du Jury culturel du Lot, M. le ministre de l'Agriculture a bien voulu consentir à ce que l'allocation affectée aux serviteurs de M. Laville, fermier, et de M. Paillet, propriétaire, l'un et l'autre lauréats, fût répartie entre leurs enfants, qui sont leurs seuls auxiliaires, et que ce petit pécule fût placé, en leur nom, à la caisse d'épargne, pour leur faire apprécier les bienfaits de cette institution.

2^e CATEGORIE.

Une médaille d'argent et la somme de 125 francs, à Jean Laville, fils aîné du lauréat ;

Une médaille d'argent et la somme de 100 francs, à Léonard Laville, fils du lauréat ;

Une médaille de bronze et la somme de 400 francs, à Jenny Bonneval, née Laville, fille du lauréat ;

Une médaille de bronze et la somme de 75 francs, à Catherine Laville, fille du lauréat ;

Une médaille de bronze et la somme de 50 francs, à Mathurin Laville, fils du lauréat ;

Enfin, la somme de 50 francs, à Marguerite Laville, fille du lauréat.

4^e CATEGORIE.

Une médaille d'argent, à madame Paillet, mère du lauréat ;

Une médaille d'argent à madame Paillet, femme du lauréat ;

Une médaille de bronze et la somme de 100 francs, à Apollonie Paillet, fille du lauréat ;

Une médaille de bronze et la somme de 100 francs, à Emile Paillet, fils du lauréat.

(La suite au prochain numéro.)

Concours musical du 25 mai.

APPRECIATION DU JURY.

Fanfars.

3^e Division. — 2^e Section. — Groupe B.

FANFARE DE MONTCUQ (Lot).

Cette fanfare, d'une faiblesse extrême, aurait besoin d'une bonne direction ; justesse, nuance, style, sonorité font défaut à cette Société ; aucun de ses membres n'est ni assez musicien, ni assez instrumentiste, pour interpréter des morceaux aussi délicats que l'andante de la troisième symphonie de Mozart et la fantaisie sur les notes de Jeannette, qu'ils ont joués. Que la fanfare de Montcuq se borne à jouer des morceaux faciles, que chacun des exécutants ne cherche point à forcer la note, les pistons entr'autres, qu'ils cherchent à accorder leurs instruments et à se défaire surtout de leur mauvais style. Le début des notes de Jeannette a été joué trop lentement ; les mouvements des deux morceaux ont été hésitants et lents.

FANFARE DE MASSEUBE (Gers), même section, même division.

Cette Société, vu le nombre (25 exécutants), pèche un peu par le manque de sonorité. La direction en est excellente ; toutes les parties observent assez bien les nuances ; la justesse est quelquefois douteuse, mais passagère ; cela vient sans doute de quelque instrument de mauvaise facture ou négligemment accordé. Bonne homogénéité dans l'ensemble : cette fanfare est dans la bonne voie. Son chef, M. l'abbé Daste est bien le directeur qui lui convient, car il possède le goût et l'énergie. Qu'il veuille s'appliquer à obtenir de ses exécutants plus de sonorité, tout en restant dans la voie qu'il a suivie jusqu'ici de ne pas cuivrer. La fanfare de Masseube a remporté le prix ascendant de sa section, c'était justice.

3^e Division. — 2^e Section. — Groupe A.

LES ENFANTS DE SAINT-BARTHELEMY (Lot-et-Garonne).

La fanfare de St-Barthélemy laisse beaucoup à désirer comme justesse, elle manque de sonorité et joue trop sèchement. Les nuances sont passables, son style est médiocre, sa direction seule est convenable, elle a à travailler, et elle doit chercher surtout à s'accorder.

SAINT-PIERRE DE PUCH (Lot-et-Garonne).

Cette fanfare devra bien se convaincre que la principale qualité d'un orchestre, c'est la justesse. Dans cette Société, les pistons et les bugles étaient accordés trop haut ; quant aux basses elles avaient un diapason trop bas, ce qui établissait un plus grand désaccord de l'aigu au grave. L'interprétation de ses deux morceaux a été mauvaise, les mouvements trop lents : dans celui des Roses de Mai, le point d'orgue du piston a été entièrement manqué, les nuances seules ont été passables ; quant aux attaques, elles ont été molles et fausses. Un peu plus d'énergie sera nécessaire dans la direction.

SOULLAC (Lot).

La fanfare de Souillac possède quelques qualités, elle observe bien les nuances, sa sonorité est bonne, les accompagnements intermédiaires jouent trop haut, leur accord est à rectifier. Le piston était trop bas dans le morceau du Boléro : les solis ou rentrées du saxhorn bugle si b ont été parfaits, les sons de cet instrumentiste sont beaux, le son et le style du piston sont à rectifier. L'ensemble est passable ainsi que la direction. Le chef de musique devra s'attacher à une plus grande justesse dans sa fanfare.

3^e Division. — 1^{re} Section.

LA LYRE GRISOLAISE DE GRISOLLES (Tarn-et-Garonne).

Cette société musicale, quoiqu'elle ait eu un second prix, devra s'occuper d'acquiescer les qualités qui lui font défaut ; elle ne joue pas très juste, ses attaques sont mauvaises et son ensemble est hésitant : les nuances ne sont pas assez observées et le style laisse beaucoup à désirer. La sonorité est bonne. Vu le petit nombre d'exécutants, le tambour jure et y est désagréable. Dans l'ouverture de *Blanche de Castille*, le baryton faisant les arpegges était accordé trop bas. La direction manque un peu d'énergie. Les mouvements pris dans les deux morceaux ont été exagérés ; trop de lenteur dans les uns ; trop de vivacité dans les autres.

(La fin au prochain numéro.)

Pèlerinage de Mondoumerc.

Dimanche dernier a eu lieu la fête de Ste-Philomène, suivant le cérémonial accoutumé. Cette année le ciel s'est montré favorable, et un soleil radieux a favorisé jusqu'au soir le concours extraordinaire de pèlerins qui dès l'aube étaient venus se presser autour des portiques et dans les avenues attendant avec impatience l'heure de la cérémonie annuelle.

La nef et le chœur de l'Eglise dont la magnificence est sans égale peut-être pour une faible commune, étaient décorés de banderoles, d'étendards et d'ornements religieux avec un goût qui font honneur au digne curé de Mondoumerc et à la piété de ses paroissiens.

Les avenues de l'Eglise ainsi que plusieurs maisons étaient pavées de guirlandes de fleurs, des oriflammes. Des arcs de triomphe avaient été disposés avec beaucoup de goût sur le parcours du cortège et tout jusqu'ici, la place la plus reculée, annonçait le culte rendu à Ste-Philomène.

Après la messe il a été permis aux flots du peuple de passer un temps convenable dans la nef pour être remplacés ensuite par d'autres flots, et les pèlerins, quelle qu'en fût la multitude, ont pu satisfaire leur dévotion dans la chapelle du Pélerinage.

A deux heures, les jeunes filles vêtues de blanc précédées de magnifiques bannières sortaient du convent pour se diriger vers l'Eglise de la paroisse, au milieu d'une foule compacte qui remplissait littéralement la rue.

Après le magnificat, M. le curé de Belfort est monté en chaire. Dans un langage élevé, il a retracé les diverses phases de la vie de Ste-Philomène.

Enfin, et après la panégyrique de la vierge et martyr, la procession a procuré à tous le beau spectacle d'une cérémonie d'ensemble et la chasse portée par des jeunes gens revêtus des éclatantes couleurs de la Sainte, traversait triomphalement le village, suivis des musiciens, qui dirigeaient dans sa marche cette longue file de fidèles, exécutant les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Le cortège fit halte devant le calvaire de la mission, d'où la Sainte après avoir béni cette multitude de pèlerins reprit le chemin de l'Eglise où devait se terminer par le salut solennel, l'imposante cérémonie du jour.

Tout s'est passé dans un ordre parfait.

Daigne Ste-Philomène, exaucez les prières de ses fidèles serviteurs et étendez sa protection sur cette grande patrie, seule espérance de l'Eglise et pourtant si menacée par la révolution.

(Un de vos abonnés.)

Dernières nouvelles

L'Assemblée nationale, réunie dans ses quinze bureaux par le tirage au sort, a nommé mardi dernier la commission du budget. Cette commission est ainsi composée :

- 1^{er} bureau, MM. Taillefer et Delpit.
- 2^e bureau. — Chesnelong et Keller.
- 3^e bureau. — de Talhouët et de Ravinel.
- 4^e bureau. — Germain et Léon Say.

5^e bureau. — Wilson et Bardoux.

6^e bureau. — Peltreau-Villeneuve et Caillaux.

7^e bureau. — Plichon et de Raineville.

8^e bureau. — Magnin et Langlois.

10^e bureau. — Gouin et marquis de Castellane.

11^e bureau. — Duc Decazes, comte Benoist-d'Azy.

13^e bureau. — Lambert de Sainte-Croix, Leurent.

14^e bureau. — Rousseau, Lepère.

15^e bureau. — De Lavergne, Flotard.

La gauche n'a été en majorité que dans quatre bureaux, notamment le huitième. Voici d'après le Journal des Débats, le résumé de la discussion dans ce dernier bureau qui a nommé deux radicaux :

M. Warnier, député de l'Algérie, expose diverses réformes qu'il a déjà demandées à la Chambre pour le budget de l'Algérie. Il fait remarquer que l'Algérie a besoin d'être représentée dans la commission du budget. Il craint que le nouveau Président de la République, dont il reconnaît la grande loyauté, ne connaisse qu'imparfaitement l'état civil de notre colonie africaine, que personne au contraire ne connaît mieux que lui au point de vue militaire.

M. Magnin expose que la commission du budget est nommée aujourd'hui d'une façon irrégulière, le budget de 1874 ayant été présenté par l'ancien ministre des finances, et le nouveau ministre n'ayant pu encore faire connaître ses idées et ses combinaisons.

Il examine successivement les principales branches des recettes et des dépenses. Il demande que des modifications importantes soient apportées le plus tôt possible dans le système actuel des retraites, qui grevent le budget d'une somme exorbitante.

M. Magnin n'accepte pas l'augmentation de 47 centimes généraux sur la contribution foncière.

M. Langlois présente quelques observations.

M. Pagès Dupont croit que le déficit résultant du projet de loi tel qu'il a été présenté par M. Léon Say ne sera pas de 475 millions, comme le pense M. Magnin, mais de 440 millions seulement. Il se prononce contre toute augmentation de l'impôt foncier. Il est d'avis que la commission du budget devrait reprendre l'examen des propositions de M. Casimir Périer, au nom de la commission du budget de 1871, pour l'établissement de l'impôt sur certains revenus qui ne sont pas atteints par la législation actuelle.

Au besoin, l'amortissement de 200 millions pourrait être réduit à 100 ou 150 millions, afin de ne accroître les charges des contribuables.

MM. Magnin et Langlois sont nommés commissaires, contre MM. Pagès Dupont, Warnier et Théry.

M. Thiers a reparu, mardi, sur les bancs de l'Assemblée.

On lit à ce sujet dans le Journal de Paris :

M. Thiers est venu à la Chambre. Nous sommes tentés de le regretter, mais pour M. Thiers seulement. M. Grévy, en descendant seulement du fauteuil présidentiel, s'est abstenu pendant un mois de paraître sur les bancs de l'Assemblée. C'était simple et digne.

M. Thiers a été accueilli par une double salve d'applaudissements de la gauche, y compris ce qu'il y a de plus radical parmi les radicaux. M. Thiers le conservateur par excellence, longtemps adopté pour ainsi dire, par la bourgeoisie française comme son incarnation, M. Thiers chef de l'Etat pendant deux ans, allant siéger comme député non loin de M. Barodet avec lequel le radicalisme l'a battu, quel spectacle ! quels sentiments pénibles il faisait naître ! quelle erreur ! quelle fausse démarche succédant à tant d'autres !

Bourse de Paris.

Paris, 29 mai 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,65
— 4 1/2 p. %	79,50
— 5 p. %	90,70
— 5 p. %	89,40

Variétés

DISCOURS prononcé par M. VALÉRY à la Séance solennelle de la Société des Études, le 24 mai 1873.

MONSIEUR,

MESSIEURS,

Lorsque la Société des Études, qui venait de se former à Cahors, m'appela à la présidence, j'aurais senti, le premier, la nécessité de me dérober à cette marque de bienveillance, s'il

m'eût été donné de prévoir que son choix m'exposerait un jour à prendre la parole devant le nombreux auditoire qui m'entourne. Mais pouvais-je me douter qu'elle franchirait de sitôt le cercle intime où elle semblait destinée à se mouvoir, et que, toute petite fille encore, elle aurait à faire ce que j'appellerai... son entrée dans le monde, devant la cour brillante que vous avez bien voulu lui composer ?

Et c'est précisément parce que son émanicipation prématurée l'expose à la sévérité de vos jugements, que je sens le double besoin de m'excuser, devant vous, d'avoir accepté une tutelle si imprudente, et d'excuser aussi la jeune pupille de s'en être affranchie de si bonne heure.

N'oubliez point, d'ailleurs, que vous avez, dans ses audaces, votre part de responsabilité. Ce sont les faiblesses des parents qui font les enfants gâtés. Or, si pour faire publiquement acte de vie, la Société a devancé l'époque de sa majorité, ne savait-elle pas que vous lui tenez de trop près par les liens du sang, pour ne pas vous voir sourire à ses bégaïements et à la gaucherie de ses premiers essais ?

Ne savait-elle pas que si la plupart d'entre vous sont autorisés à se dégager, vis-à-vis d'elle, des charges d'une paternité qui leur est étrangère, le nom qu'elle a reçu à son baptême et son origine locale vous intéressent à son avenir ?... C'est qu'en effet, si elle descend plus directement de quelques-uns de nous, elle est tout au moins votre filleule à tous, et, comme parrains, vous avez signé à son acte de naissance, qui fait d'elle un enfant du Lot.

A ce titre, vous êtes ses patrons naturels. C'est un devoir que personne ici ne déclina. Mais pour vous la rendre plus chère, permettez-moi de vous parler des embarras qu'elle a rencontrés dès ses premiers pas, et de me faire garant de ses bonnes intentions. Rassurez-vous, pourtant : quelque poétique que soit un berceau, je ne vous forcerai point à me suivre plus longtemps dans les mariages trop prolongés de mon début, et c'est tout-à-fait sans prétention, que je vous dire comment est née la Société des Etudes du Lot et comment elle veut vivre.

MESSIEURS,

Si, comme on l'a dit, la littérature est l'expression des méurs d'un peuple, vous êtes autorisés à vous demander si c'est bien aux époques de transformation, (j'allais dire de décomposition) sociale, que sont appelées à se produire des institutions, dont le but, purement spéculatif en apparence, ne semble guère s'étendre au-delà des sphères du sentiment et de l'art... Quand le pays, partagé entre les deuils de la veille et les terreurs du lendemain, fait appel à tout ce qu'il lui reste de vitalité, pour cicatrizer ses blessures et conjurer l'avenir, à quel bon ces conceptions de l'esprit qui, empruntées au domaine de l'idéal, devraient être le privilège des jours de calme, et comme un luxe de la prospérité publique ?

Oh ! sans doute, c'est peu que les chants des poètes, pour pleurer nos malheurs, quand il s'agit de les réparer !... Le temps n'est plus des historiographes officiels, attachés aux pas de nos armées, pour enregistrer leurs triomphes ! Le temps n'est plus, où la fécondité du peintre de batailles, Horace Vernet, suffisait à peine à la rapidité de nos victoires, et si le ciseau national pouvait encore avoir son rôle parmi nous, ce ne serait plus pour orner le temple de la gloire, mais pour tailler à nos soldats des tombeaux dignes de leur courage et à la hauteur de nos regrets !

Eh bien, Messieurs ! ces considérations, qui semblaient nous interdire toute préoccupation étrangère à la réparation matérielle

de nos désastres, ont été les premières à nous inspirer l'idée d'où est sortie, il y a moins d'un an de cela, la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Non que nous ayons cherché, dans des diversions stériles, un dédommagement aux tristesses du temps que nous traversons, mais pour nous recueillir dans l'amertume même de nos impressions, et féconder jusqu'à notre douleur.

Et nous nous sommes dit que ce n'est pas seulement à l'affaiblissement des forces physiques, que tient toujours chez l'individu l'affaissement de l'être et l'extinction de la vie. L'âme a des langueurs qui lui sont propres et qui brisent le corps le plus vigoureux. Le corps social a aussi ses souffrances, indépendantes des conditions matérielles de l'organisme et qui, sous les apparences de la santé, le minent insensiblement, pour l'entraîner infailliblement à la mort. C'est dans ce sens qu'un grand écrivain a dit, en parlant de la société française, et de ces maladies mentales qui la travaillent : « Le siècle s'ennuie ! »

Non, le siècle ne s'ennuyait plus ! Il y a souvent, dans ce malaise de l'esprit qu'exprime ce mot, comme une vague aspiration vers un idéal insaisissable, à la poursuite duquel l'homme s'épuise, et qui laisse à l'âme quelque chose d'inassouvi d'où naissent la lassitude et le doute. Cette prostration morale a encore sa grandeur, que le siècle avait déjà perdue : La France s'était fait un système de sarcasme, un dogme du matérialisme ; elle riait, elle jouissait !

On raille encore, et la Société des Etudes le sait à ses dépens. Quant à ceux qui l'ont fondée, ils ont cru qu'on pouvait mieux que cela, lorsqu'il y a tant de sujets de larmes ! Ils ont cru qu'en dehors des satisfactions du sensualisme qui énervent, il existe des jouissances qui fortifient ; qu'à défaut des hautes facultés qui les procurent, on a quelque mérite à les rechercher, et que rien n'en irait plus mal, pour la France, à se réunir pour les savourer en commun, au lieu de se rapprocher par la frivolité des goûts ou de s'isoler dans l'égoïsme.

Ce langage, j'ai le droit de le tenir, sans aucune prétention à l'austérité, puisque la pensée qui a présidé à la fondation de notre société, ce n'est pas de moquer elle est venue, et que j'ai été le dernier peut-être à partager l'espoir qu'on avait fondé sur elle, comme lien de rapprochement entre les esprits. Non que je puisse douter des instincts élevés de ce pays, mais parce que plus le but était noble, moins nous devions nous croire autorisés à le poursuivre.

Et qui étions-nous pour nous poser en apôtres de régénération ou en propagateurs des lumières ?

Il est vrai qu'à défaut du prestige du talent et des hautes positions, nous avions le sentiment de notre médiocrité, et c'est par là, je dois le dire, que notre tentative aura réussi, si, grâce à vos sympathies, l'avenir en confirme le succès. Petits et effacés, comme nous l'étions, nos débuts devaient échapper à l'attention publique, qui eût fait bien vite justice, par la raillerie, de nos visées académiques.

Académiques, j'en trompe. Nos réunions, pas plus que nos personnes, n'avaient rien de ce qui caractérise le genre, et je vous demande la permission de ne rien vous taire de notre passé, pour vous prouver, par la vulgarité même de mes détails, combien je suis resté loin, pour mon compte, des solennités de langage qui distinguent les sociétés savantes.

Et tout d'abord, Messieurs, notre Compagnie, à sa naissance, ne comptait encore que cinq membres, nombre auquel ses sœurs, même de province, n'arrêtaient jamais celui

de leurs immortels. Quant au lieu de nos séances, bien habile qui eût pu en parler, puisqu'il était toujours subordonné aux exigences de service de l'Hôtel-de-Ville, où nous nous étions surnoisement établis, à l'insu de l'autorité municipale, qui nous fournit longtemps le luminaire, sans s'en douter. A moins, pourtant, que brusquement chassés du local usurpé, par un couple à unir ou une délibération de l'édilité caudricienne, nous en fussions réduits à chercher asile dans quelque pièce écartée, où on délibérait alors dans les ténèbres, sur l'avenir de la société... Quand je dis de la société, je parle de la Société des Etudes ; car de celle que tout le monde veut régenter il n'en était dit mot, quelque apparence de conspiration que pussent donner à ces réunions nocturnes nos colloques à demi-voix et l'obscurité de la salle.

Tout disposés à l'illusion qu'on nous suppose, vous conviendrez sans peine qu'il ne nous eût été guère facile de nous exagérer notre importance, et ce n'est pas moi, du moins, qui prenais bien au sérieux ma position de président.

C'est ainsi, pourtant, que nous vécûmes pendant plusieurs mois, nous dissimulant le plus possible, mais faisant secrètement quelques prosélytes ; dans les rangs d'une jeunesse ardente, toujours disposée à s'emprendre des idées généreuses.

On s'est demandé, peut-être, pourquoi nous n'avions pas appelé à notre aide les personnalités locales, que leur savoir et leur rang dans le monde nous désignaient comme les auxiliaires naturels de notre entreprise. N'avions-nous pas cherché à nous recruter dans le domaine de la médiocrité, où je me place, pour conserver une prépondérance facile, et échapper ainsi à toute domination qui se fût imposée, de prime-abord, par le mérite qui nous manquait ?

Cette interprétation serait injuste. Si nous pouvions, sans inconvénient, nous exposer au ridicule d'un échec, il ne nous appartenait pas d'y associer les hommes auxquels je fais allusion. Hàtons-nous de dire que le sentiment de réserve qui nous empêchait d'aller à eux a été compris, et que c'est à leur adhésion à nos statuts, ou à leurs encouragements, que les membres-fondateurs de la Société ont dû, plus tard, de pouvoir affirmer publiquement son existence. Mais lequel d'entre eux eût pu, sans déroger à la gravité de son caractère, affronter les incertitudes, le burlesque même de pareils débuts ? Est-ce un magistrat éminent, un savant professeur, un ecclésiastique distingué, tels que notre cité en compte tant, qui fût venu s'asseoir sur le fauteuil de la présidence, quand ce fauteuil n'était, souvent, que le banc destiné à servir de siège au dernier des administrés de M. le maire, ou aux justiciables de la police municipale ?

Je m'y suis assis, Messieurs, et je garderai toujours le souvenir de cette soirée, où l'absence de mes confrères me força de présider en face de moi-même, dans l'un de nos réduits ordinaires, à la lueur d'une simple bougie dérobée à mon ménage. Ce que dura cette séance solitaire, je ne puis le dire. Mais quand je la levai, c'est-à-dire quand je me levai moi-même, je me dis encore : courage ! et plus que jamais je comptai sur l'avenir.

Eh bien, Messieurs, le croiriez-vous ? le calme même de nos réunions et ces semblants de mystère dont elles s'enveloppaient, devaient avoir leur danger pour nous. L'attention publique s'éveilla sur notre compte, par les précautions que nous prenions pour nous y dérober, puisque c'est à cela, sans doute, que nous dûmes bientôt de passer, j'hésite à dire le mot, pour une société politique. C'est une supposition qui tint longtemps contre son ridicule. Quant à assigner

un but à nos menées... ténébreuses, et c'est bien le mot ; quant à définir la couleur de nos tendances, je ne sache pas qu'on y ait réussi, et c'est tout au moins, pour notre modération et notre prudence, un éloge que les partis ne savent pas toujours mériter.

Je ne ferai pas à mes confrères l'injure de combattre une semblable énormité. J'ai bien voulu protester contre toute prétention académique qu'on nous prêterait ; mais à Dieu ne plaise que je m'abaisse jusqu'à les définir être les instruments d'une coterie !

Les hommes de bon sens ne s'y prennent pas. Quant au Gouvernement, je n'ai point appris qu'il se soit alarmé outre mesure de notre sujet, et l'autorisation en bonne forme, qu'il devait donner à la Société naissante un caractère légal d'existence, vint enfin nous prouver que nous n'avions été placés ni assez haut, ni assez bas, pour éveiller dans ce sens la sollicitude du Pouvoir.

Ici commence, pour la Société, une vie toute nouvelle. Un ardeur dévorante s'empare de tous ses fondateurs ; chacun se change en véritable courtier de recrutement, pour attirer les irrésolus et triompher des plus rebelles ; les demandes d'admission se multiplient ; les séances suffisent à peine aux épreuves du scrutin, qui ne sont jamais douteuses, et deux mois après les membres de la Société se comptaient par centaine.

Quant aux travaux, j'en parlerai avec modestie. Mais que d'essais en tout genre. Littérature, archéologie, botanique, agriculture, médecine même, tout a son tour. De politique, pas un mot ; de controverse religieuse, pas l'ombre. En revanche, la minéralogie a souvent la parole ; demandez mon savant confrère, M. Malinowski, qui eût inventé le phosphate, si Dieu avait oublié d'en doter notre planète et le Lot en particulier !

(*La suite au prochain numéro.*)

SANTÉ A TOUS

Revalésière, Du Barry, de Londres.
Santé Revalésière, Du Barry, de Londres. Rendue sans médecine par la célèbre farine de santé Revalésière, Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
— Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purgatives, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, flatulences, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mûqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{lle} la marquise de Bréhan, etc., etc.
Certificat n° 69,718.

— Ayant pris de la Revalésière pendant quel que temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi particulièrement aux hydriopiques ; trois en sont parfaitement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Viel, pharmacien.

Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.
Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Layrol.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. ; — Élegamment reliée, 12 fr. ; — Édition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarç (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un bateur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour boeufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions, grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

LA
MAISON CARAYON,
avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labié, notaire, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.